

Le bureau de vote

C'est l'endroit où le vote est organisé, le plus souvent dans une mairie ou une école. Chaque ville a 1 ou plusieurs bureaux de vote : il y a 1 bureau pour 1 000 électeurs au maximum.

Le président du bureau de vote et ses **assesseurs**

Ce sont les personnes qui organisent le vote. Elles participent aussi au **dépouillement**.

L'isoloir
C'est une cabine fermée par un rideau.

L'urne
C'est une boîte transparente.

Étape 1

À l'entrée, l'électeur se présente à une table. On vérifie son **identité** et qu'il est bien inscrit dans ce bureau. Il prend une enveloppe et les bulletins de vote. Sauf s'il veut utiliser ceux qu'il a reçus chez lui.

Étape 2

L'électeur est obligé de passer dans l'isoloir, seul. Il met le bulletin qu'il a choisi dans l'enveloppe. Personne ne le voit faire car le vote est secret.

La carte d'électeur

Chaque Français qui peut voter est inscrit sur une liste dans la ville où il habite : c'est la « liste électorale ». Comme preuve, il a une carte électorale. Elle indique son identité et le bureau où il pourra voter. On ne choisit pas le lieu où l'on vote.



Le bulletin de vote

C'est la feuille qui sert à exprimer un vote. Sur chaque bulletin, il y a le nom d'un candidat ou une liste de candidats.

Étape 3

L'électeur se présente devant l'urne.

- Le président du bureau prend sa carte d'électeur et lit son nom à voix haute.
- Un assesseur trouve son nom sur la liste électorale.
- L'électeur glisse son enveloppe dans l'urne.
- Le président dit : « A voté ! »
- L'électeur signe la liste électorale en face de son nom. Puis il reprend sa carte électorale, où un tampon a été mis.

Identité : ici, nom, prénom, date de naissance, adresse...

Assesseur : ici, personne qui aide le président du bureau à organiser le vote.

Dépouillement : ici, comptage des bulletins.

La question de Scoupe

Lors de quelles élections élit-on les maires ?

Les élections municipales.

